

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DJS 156 Subventions (19.000 euros) à 5 associations de jeunesse parisiennes.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à cinq associations de jeunesse parisiennes ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à Conseil Parisien du Mouvement de la Paix (20577/X02158 / 2014_00349) 74 quai de l'Hôtel de Ville (4e) pour son action Paix-Jeunesse-Citoyenneté.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à Prototypes Associés (19328 / 2014_00099) 84, rue Claude Decaen (12e) pour son action Festival Prototype vidéo.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à Slam ô Féminin (19608 / 2014_00180) Maison des Associations, 15 passage Ramey (18e) pour son fonctionnement.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à Comité Léo Lagrange (19338/X05109 / 2014_00116) 19, rue de Sévigné (4e) pour son action Du droit de vote à l'implication citoyenne des jeunes.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à Jules Verne Aventures (19654/D08044 / 2014_02715) 36, rue de Ménilmontant ((20e) pour son festival.

Article 6 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2014 et suivants, sous réserve de la décision de financement.